



Schéma de cohérence territoriale

Bilan de la concertation

Version V2

-20 Janvier 2026 -

I: Introduction.....	3
1. Cadre juridique de la concertation	3
2. Modalités de la concertation	4
II: Les réunions publiques.....	5
1. La réunion publique consacrée au diagnostic.....	5
2. (PAS) Les réunions publiques consacrées au Projet d'Aménagement Stratégique 6	
3. Les réunions publiques consacrées au Document d'orientations et d'objectifs (DOO)	9
III: Les Conseils participatifs	13
1. La création du Conseil participatif et la définition d'un cadre de travail (novembre–décembre 2019)	14
2. Le développement d'outils participatifs : ateliers citoyens et questionnaire territorial (février–juillet 2020)	14
3. La contribution citoyenne au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) 17	
4. Réunions PPA (PADD /PAS).....	17
5. Comité syndical.....	19
IV: La concertation institutionnelle et technique autour du DOO (automne 2024 – hiver 2025).....	20
1. Comités syndicaux	20
2. Ateliers territoriaux avec les communes	20
3. Comités de pilotage / bureaux.....	20
4. Echanges bilatéraux.....	20
5. Réunion des personnes publiques associées	21
V: L'information tout au long de la procédure de révision	22
1. Par le site internet du Syndicat Mixte Cœur du Faucigny	22
2. L'information institutionnelle	23
3. Communication par mail et réseaux sociaux	25
4. Registre et expositions	26
5. Communication relayée par les communes et les communautés de communes.....	26

I: Introduction

1. Cadre juridique de la concertation

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cœur du Faucigny s'inscrit dans le cadre juridique défini par le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement, qui encadrent l'association du public et des acteurs institutionnels à l'élaboration des documents de planification stratégique.

Conformément aux articles **L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme**, le Syndicat Mixte du Cœur du Faucigny a engagé, dès la prescription du SCoT¹, une **concertation continue**, ouverte pendant toute la durée de la procédure. Cette concertation a été menée auprès :

- Des habitants,
- Des associations locales,
- Des acteurs socio-professionnels,
- Ainsi que de l'ensemble des personnes publiques associées (PPA) mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-8, incluant notamment l'État et ses services, la Région, le Département, les établissements publics, et les collectivités membres.

Cette démarche participative a accompagné l'ensemble des étapes d'élaboration du SCoT :

- Le diagnostic territorial,
- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
- Le Document d'orientations et d'Objectifs (DOO).

Parallèlement, l'élaboration du SCoT s'inscrit dans le cadre de la concertation réglementaire préalable à l'enquête publique, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement. Une fois le projet arrêté, celui-ci sera soumis pour avis aux PPA, puis à une enquête publique qui permettra une nouvelle phase d'expression et de contribution du public.

NB : La révision du SCoT a été engagée dès 2018, son aboutissement étant prévu pour fin 2026. Cette démarche s'inscrit dans une temporalité longue qui s'explique non seulement par le processus réglementaire qui fixe des délais incompressibles mais aussi par des évolutions législatives structurantes (Loi Climat et Résilience par exemple) qui ont nécessité à chaque fois une reprise des premiers travaux engagés et enfin à une actualité propre à l'organisation du Syndicat mixte qui a dû faire face à des mouvements de personnel, en charge du SCoT, provoquant des délais de latence.

¹ Délibération du comité syndical relative à la révision du SCoT et aux modalités de concertation afférentes, mars 2018

2. Modalités de la concertation

Conformément à l'article L103-2, les modalités proposées pour la concertation inscrite dans la délibération de prescription du SCOT Cœur du Faucigny sont :

- **Création d'un site internet dédié au SCOT cœur du Faucigny** comprenant des informations sur l'état d'avancement, les expositions, les réunions publiques. Des documents projets aux différentes phases seront mis en ligne.
- **La diffusion d'informations** via les bulletins d'informations communaux et intercommunaux, lorsqu'ils existent.
- **Mise à disposition des documents officiels** progressivement validés sous format papiers dans les bureaux administratifs de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, de la Communauté de Communes des 4 Rivières, de Communauté de Communes Faucigny Glières, la Communauté de Communes Faucigny Glières.
- **La population pourra faire valoir toute contribution écrite par voie postale ou électronique** adressée au siège du Syndicat Mixte.
- **La réalisation d'expositions** dans les bureaux administratifs de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, de la Communauté de Communes des 4 Rivières, de Communauté de Communes Faucigny Glières, la Communauté de Communes Arve et Salève suivant la demande.
- **Information par mail**, sur les documents disponibles, aux communes comprises dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale, à charge pour ces collectivités d'en relayer, à l'intérieur de leurs territoires respectifs, la diffusion auprès des personnes physiques ou morales concernées, notamment sur les sites internet des communes.
- **Organisation d'au moins trois réunions publiques.** L'information des dates et lieux des réunions publiques se fera par voie de presse dans un journal local et sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT cœur du Faucigny.
- **Mise à disposition du public** d'un dossier comprenant les documents officiels assorti d'un registre d'observations, qui lui permette de s'informer à travers les principales décisions prises par le Comité Syndical. Le dossier et le registre seront consultables, dès le début et tout au long de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision, au siège du Syndicat Mixte, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
- **Un registre d'observations** sera également disponible dans chaque communauté de communes aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le présent **bilan de la concertation** vise à documenter l'effectivité de ces actions. Il constitue, conformément à l'article **L.103-6 du Code de l'Urbanisme**, le document soumis à l'arrêt du comité syndical avant la poursuite de la procédure réglementaire.

II: Les réunions publiques

Les réunions publiques ont constitué l'un des piliers de la démarche de concertation du SCoT Cœur du Faucigny. Elles ont permis d'informer la population sur l'avancement du projet, de partager les analyses et orientations envisagées, mais aussi de recueillir les contributions, questionnements et alertes formulés par les habitants, élus et acteurs locaux. Ces temps d'échange, organisés à chaque étape clé de l'élaboration du SCoT, ont contribué à construire un projet partagé et à renforcer la transparence de la démarche.

1. La réunion publique consacrée au diagnostic

Une première réunion publique a été organisée dès la phase de diagnostic, le **24 octobre 2019**, ouverte à l'ensemble des habitants du territoire. Cette rencontre avait pour objectif de présenter les premiers résultats de l'état des lieux territorial établi par le Syndicat Mixte : dynamiques démographiques, organisation urbaine, mobilités, économie, environnement, foncier, logement, équipements et services.

Cette réunion a permis :

- De **partager un diagnostic transparent et objectivé**,
- D'identifier les enjeux structurants nécessitant une réflexion collective,
- De **recueillir les premières remarques et attentes des habitants**, qui ont ensuite alimenté la phase de définition des enjeux et du PAS.

Ce premier temps d'échange a marqué l'ouverture officielle de la démarche participative et a contribué à installer une culture du dialogue sur la durée de la procédure.

Habitat, économie, environnement : quel avenir souhaitez-vous pour votre territoire ?

L'aménagement du territoire, pour les vingt années à venir, des communautés de communes Faucigny Glâères, Quatre Rivières, Vallée Verte et Arve et Salève se décide maintenant.

Le Scot, le schéma de cohérence territoriale du Cœur du Faucigny, est en cours d'élaboration par le syndicat mixte portant le même nom. Ce document d'urbanisme est un outil qui s'inscrit dans la hiérarchie des normes nationales et internationales en matière d'aménagement du territoire. Il donne une vision d'ensemble en fixant des orientations et les objectifs d'aménagement.

L'habitat en question

Les communes de son périmètre devront rendre compatible leur PLU avec ce document. Les élus délégués du syndicat Cœur du Faucigny et les techniciens qui travaillent en son sein ont une volonté forte d'intégrer la population à cette élaboration car les décisions prises aujourd'hui organiseront la vie des habitants, l'économie mais aussi les déplacements de demain, donc le cadre de vie de chacun.

première réunion publique qui s'est déroulée à Vougy, fin octobre.

Si la démarche en est à ses débuts, le diagnostic et les enjeux sont déjà posés. Parmi les éléments à retenir, la dynamique du territoire n'est pas sans conséquence sur son aménagement. La croissance de la population est un enjeu fort car le logement ne peut plus grignoter de l'espace selon le même modèle que celui lié à l'habitat individuel.

La population est invitée à donner son opinion

Des réponses sont à apporter afin d'avoir une offre en termes de logement pour les nouveaux arrivants. Quelles seront les nouvelles formes urbaines ? Le syndicat aimera que la population fasse ressentir ce qui est important pour elle.

Ce thème n'est qu'un exemple parmi les domaines sur lesquels interviennent le Scot. Il



Le Scot Cœur du Faucigny est en cours d'élaboration et la population est invitée à faire savoir ce qui est important pour elle. Photo Le DL/I.C.

agit aussi dans le cadre de l'aménagement commercial, des zones d'activité, du transport, de l'agriculture, etc.

La biodiversité est également à prendre en compte.

« Nous pouvons nous déplacer dans toute l'Europe grâce à nos routes, les animaux devraient pouvoir faire de même », illustre un technicien.

Isabelle CORBEX

L'INFO EN PLUS

L'appel à la participation de la population du territoire du futur Scot Cœur du Faucigny a été lancé lors de la première réunion publique, le 24 octobre dernier, à Vougy. La vingtaine de personnes présente à cette réunion est conviée à une réunion de travail le mercredi 20 novembre, à 14 heures, à la mairie de Fillinges afin de réfléchir à une stratégie pour amener les gens à apporter leur contribution à l'élaboration de ce Scot. Le syndicat Cœur du Faucigny nourrit l'espérance que de nombreux autres habitants viendront rejoindre cette concertation. Pour en savoir plus : www.coeurdufaucigny.com

Le territoire Cœur de Faucigny, un écosystème

Élus et techniciens travaillent à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale selon une approche de type écosystème, s'affranchissant des limites administratives. Cette démarche a été présentée comme novatrice lors de la réunion publique de Vougy. La réflexion n'est plus

une ruralité encore bien présente, a un rapport fort à la nature, à la forêt. Le territoire a en commun son rapport à la Suisse mais aussi le tourisme familial, vert et de proximité. Il a vécu la révolution industrielle, la révolution de l'or blanc mais aussi financière de Genève. Cet

Article du Dauphiné Libéré du 10/11/2019

2. Les réunions publiques consacrées au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Afin d'associer la population à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique, un premier cycle de **trois réunions publiques** a été organisé au printemps 2022 :

- **23 mars 2022 à Bonneville (CCFG)**
- **6 avril 2022 à Boëge (CCVV)**
- **13 mai 2022 à Reignier-Ésery (CCAS)**

RÉUNION PUBLIQUE

SCoT Cœur du Faucigny :

Projet d'Aménagement Stratégique

Appel à la concertation citoyenne

RÉUNION PUBLIQUE

SCoT Cœur du Faucigny :

Projet d'Aménagement Stratégique

Appel à la concertation citoyenne

AGORA à BONNEVILLE

(42 Av. de la Gare, 74130 Bonneville)

Mercredi 23 mars 2022

à 19 h

Salle communale de BOËGE

(à côté de la médiathèque)

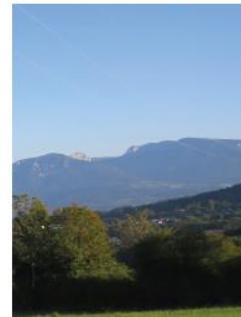
Mercredi 6 Avril 2022

à 19 h



REUNION PUBLIQUE SCOT COEUR DU FAUCIGNY

Vendredi 13 mai - 18h30
Salle des mariages
Mairie de Reignier-Esery



Flyer d'invitation aux réunions publiques consacrées au PAS

Ces réunions ont permis de présenter les grandes orientations du PAS, de discuter des scénarios d'organisation territoriale (habitat, mobilités, polarités, foncier, économie, environnement) et de recueillir les réactions et propositions des habitants.

Ces réunions publiques ont permis d'apporter des éclairages sur le Projet d'Aménagement Stratégique et de recueillir de nombreuses interrogations des habitants.

Les échanges ont principalement porté sur la capacité du SCoT à encadrer le développement commercial, à préserver la ruralité et à limiter l'artificialisation, dans un contexte de transition vers le Zéro Artificialisation Nette : la loi Climat et Résilience venant instaurer le ZAN récemment.

Les participants ont manifesté un fort intérêt pour les questions foncières : localisation des logements, densification, renouvellement urbain, maintien des terres agricoles stratégiques et rôle des PLU dans la déclinaison des orientations. Les mobilités et le lien avec Genève ont suscité des interrogations sur les déplacements quotidiens, le covoiturage, la place du ferroviaire et l'organisation administrative des compétences. L'importance de rapprocher emplois et habitat a été soulignée, tout comme la nécessité de préserver l'agriculture, les continuités écologiques et la biodiversité. Les habitants ont exprimé une attente de clarté sur l'articulation entre SCoT,

PLU, SRADDET et lois récentes, et un besoin de compréhension des leviers réellement mobilisables pour agir sur le cadre de vie.

4 LE MESSAGER Jeudi 31 mars 2022

Faucigny

34 communes réunies pour bâtir le Faucigny de demain : quels sont les enjeux ?

Mercredi 23 mars s'est tenue à Bonneville, la première réunion publique d'appel à la concertation citoyenne, afin d'élaborer un schéma de cohérence territoriale à l'échelle de trente-quatre communes. Sous la présidence de Bruno Forel, chacun a pu s'exprimer et faire valoir ses idées.

BONNEVILLE

Trente-quatre communes du territoire sont regroupées afin de bâtir ensemble un schéma de cohérence territoriale pour les vingt prochaines années. Ce document appelé SCOT Cœur de Faucigny a pour but d'anticiper, au niveau des évolutions de nos modes de vie, d'encourager un développement respectueux de notre cadre de vie pour les vingt ou trente prochaines années.

1 Pourquoi un nouveau document à si grande échelle ?

Sur un territoire qui compte 78 000 habitants (au 1^{er} janvier 2022) et qui ne cesse de croître, les enjeux sont multiples. Confronté à des problématiques tant urbaines que rurales, il doit répondre aux attentes d'une vallée industrielle de premier plan, maintenir sa ruralité vivante, intégrer la néo-ruralité, prendre en compte les réalités

2 Où en est l'élaboration d'un SCOT Cœur de Faucigny ?

A l'Agora de Bonneville, Bruno Forel, le président du SCOT Cœur de Faucigny a invité les habitants à s'investir dans son élaboration. L'élaboration de ce document social et générationsnelles, territoriales et activités touristiques de première qualité avec une présidence confiée à Bruno Forel, le maire de Fillings. Les débats du 20 janvier dernier ont permis l'élaboration d'un premier document dénommé projet d'aménagement stratégique. « Il n'est pas gravé dans le marbre, on peut encore le modifier », rappelle Bruno Forel, auteur de le présenter. Le débat permet de consister à produire un document d'orientations et d'objectifs. Mais parallèlement aux travaux des élus, un conseil participatif de citoyens a été mis en place afin de « recueillir de manière large la

Qu'est-ce que le Cœur de Faucigny ?

34 communes issues de 4 communautés de communes : Arve et Salève, Faucigny, Glières, Quatre Rivières, Vallée Verte.

Son président, Bruno Forel, n'a pas hésité à rappeler qu'il a convié à plusieurs reprises le Pays de Faverges à rejoindre cette aventure, mais qu'ils n'ont pas souhaité se rapprocher du Cœur de Faucigny. On le regrette toujours. »

La deuxième réunion publique est prévue le mercredi 6 avril à la salle communale de Bouge, à 19 heures.

STÉPHANE GROSJEAN

Article du Messager le 21/03/2022

Bonneville

Une réunion d'information sur le Scot Cœur du Faucigny

Par **Gilles LHOTE** - Hier à 18:36 - Temps de lecture : 2 min



Une cinquantaine de personnes assistaient à cette réunion. Photo Le DL /G.L.

Article du Dauphiné Libéré du 28/03/025

3. Les réunions publiques consacrées au Document d'orientations et d'objectifs (DOO)

Lors de la phase d'élaboration du Document d'orientations et d'objectifs, **quatre réunions publiques** ont été organisées à l'automne 2025, regroupées sur deux soirées, afin de couvrir l'ensemble des intercommunalités du territoire :

- **Le 18 novembre 2025 à Boëge (CCVV)**
- **Le 18 novembre 2025 à Viuz-en-Sallaz (CC4R)**
- **Le 27 novembre 2025 à Bonneville (CCFG)**
- **Le 27 novembre 2025 Reignier-Ésery (CCAS)**

Ces réunions avaient pour objectif de présenter au public la traduction opérationnelle du PAS dans le DOO : règles d'urbanisation, objectifs de production de logements, localisation préférentielle du développement, protections environnementales, principes de mobilité et d'organisation commerciale, etc.



Flyer d'invitation aux réunions publiques consacrées au DOO



Réunion publique du 18 novembre 2025 – CC4R



Réunion publique du 18 novembre 2025 – CCVV



Réunion publique du 27 novembre 2025 – CCAS



Réunion publique du 27 novembre 2025 – CCFG

Ces réunions publiques ont permis de préciser et de débattre les modalités de mise en œuvre des ambitions du SCoT. Les échanges ont particulièrement porté sur la capacité du territoire à accueillir près de 19 000 habitants supplémentaires d'ici 2046, en conciliant production de logements, développement économique, densification maîtrisée et respect des principes du ZAN.

Les participants ont insisté sur la nécessité de définir des formes urbaines adaptées et de renforcer le renouvellement du bâti existant pour limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. La préservation du foncier agricole est apparue comme un enjeu majeur, notamment dans un contexte où la pression démographique et économique s'intensifie du fait de la proximité avec le bassin genevois, dont le dynamisme constitue à la fois une opportunité et une contrainte pour le territoire.

Les questions environnementales ont également occupé une place centrale : protection des milieux, continuités écologiques, gestion des ressources aquatiques, qualité du cadre de vie, soutien et maintien de l'activité agricole dans une perspective notamment « d'autonomie alimentaire ». Les participant.es ont souligné l'importance d'intégrer pleinement les impacts du changement climatique dans les choix d'aménagement. Les mobilités ont suscité de nombreux échanges, en particulier sur la nécessité de développer un réseau continu et sécurisé de pistes cyclables, d'améliorer l'offre de transports collectifs et de proposer des alternatives crédibles à la voiture individuelle pour accompagner la croissance attendue des déplacements.

Près de 130 personnes ont assisté aux quatre réunions publiques consacrées au DOO, mêlant un public composé d'élus, d'habitants et de représentants d'associations.

Cœur du Faucigny met le cap sur 2050 : 4 réunions publiques pour en savoir plus

En ce mois de novembre 2025, Le Syndicat mixte SCoT Cœur du Faucigny propose quatre réunions publiques à Boëge, Bonneville, Reignier et Viuz-en-Sallaz pour en savoir plus sur le projet de territoire à l'horizon 2050.



Article du Messager le 11/11/2025

Cœur de Faucigny : comment accueillir 19 000 habitants supplémentaires en 2046

D'ici à 2046, ce sont 18 900 habitants supplémentaires qui sont attendus sur le territoire des quatre communautés de communes Cœur de Faucigny. Comment seront-ils accueillis alors que le territoire doit dans le même temps préserver son foncier ? Explications.

1Article du Messager le 19/11/2025

DL Le Scot, feuille de route du territoire pour les 20 prochaines années

Le 27 novembre à Bonneville se tenait l'une des quatre réunions publiques organisées sur le territoire du Schéma de cohérence territoriale (Scot) Cœur du Faucigny. Elle a donné les grandes lignes de ce document d'urbanisme, avant qu'il ne soit soumis à enquête publique en 2026. Voici ce qu'il fallait en retenir.

Pauline Moisy - 29 nov. 2025 à 14:20 | mis à jour le 29 nov. 2025 à 14:21 - Temps de lecture : 5 min

Commenter | Partager



Le Scot Cœur du Faucigny englobe quatre intercommunalités de la vallée de l'Arve. Il est piloté par un conseil syndical composé d'élus. Photo Le DL/P.M.

Article du Dauphiné Libéré du 29/11/2025

III: Les Conseils participatifs

Afin d'impliquer directement les habitants dans l'élaboration du SCoT et de favoriser l'expression citoyenne au-delà des seules réunions publiques, le Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny a mis en place, dès novembre 2019, une démarche originale de **Conseils participatifs**.

Ce dispositif a constitué l'un des piliers de la concertation, en créant un espace pérenne d'échanges, de propositions et de co-construction entre citoyens, techniciens et élus.

Entre novembre 2019 et février 2022, **24 conseils participatifs** ont été organisés. Leur rôle a évolué au fil de l'avancement du SCoT : appropriation du diagnostic, formulation de questions citoyennes, organisation d'ateliers thématiques, production de contributions écrites, participation à des groupes de travail, échanges directs avec les élus.

1. La création du Conseil participatif et la définition d'un cadre de travail (novembre–décembre 2019)

À la suite de la réunion publique de lancement du 24 octobre 2019, un premier conseil participatif est organisé le **20 novembre 2019**. Celui-ci réunit des citoyens volontaires souhaitant poursuivre l'échange engagé autour du diagnostic territorial.

Dès cette première séance, les objectifs et attentes sont clarifiés :

- Comment intéresser les citoyens au SCoT ?
- Comment instaurer un véritable échange élus–habitants ?
- Comment recueillir le “regard citoyen” sur le devenir du territoire ?

Les participants identifient très tôt des **leviers d'implication** : élargissement de la participation, association des associations locales, articulation entre expression libre des citoyens et traduction politique par les élus.

La méthode d'un **atelier collaboratif** (workshop) est retenue pour recueillir les premières propositions structurées.

Un second conseil participatif, le **4 décembre 2019**, fixe les bases du fonctionnement du groupe :

- Engagement sur plusieurs années, jusqu'à l'approbation du SCoT ;
- Validation par les élus du rôle des techniciens comme accompagnateurs ;
- Mise en place d'un cycle d'ateliers citoyens ;
- Volonté d'élargir progressivement le nombre de participants ;
- Mise en ligne des comptes rendus dans le cadre de la concertation.

Ce conseil précise également l'organisation du **premier atelier thématique**, consacré à la question : « *Concilier se loger et garder des terres pour se nourrir localement* ».

2. Le développement d'outils participatifs : ateliers citoyens et questionnaire territorial (février–juillet 2020)

Le **2 février 2020** se tient le premier atelier citoyen, qui réunit une quarantaine de personnes.

Entre mars et mai 2020, plusieurs séances visent à :

- **Identifier et prioriser les attentes citoyennes** issues de l'atelier ;
- Préparer une **restitution aux élus** ;
- Concevoir un **questionnaire territorial** destiné à élargir la participation.

Le conseil participatif du **20 mai 2020** décide en effet de diffuser un questionnaire ouvert à l'ensemble du territoire, afin de mesurer l'intérêt des habitants pour les différents thèmes soulevés dans les ateliers. Une note introductory est rédigée, des questions fermées sont élaborées et des

modalités de diffusion sont définies (associations, communes, participants aux ateliers).

Le **24 juin 2020**, un travail de finalisation du questionnaire est réalisé : test par les membres, mise en ligne via Google Forms, définition du calendrier de diffusion.

Lors de cette même séance, les membres organisent un **deuxième atelier citoyen**, sur le thème de la **mobilité**, programmé pour septembre 2020 (tables rondes, experts extérieurs, synthèse collective).

FILLINGES DL 6/02/2020

Un atelier citoyen sur le thème du logement et de la préservation des terres nourricières

Mercredi 12 février à 19 heures à salle du Môle à Fillinges, le syndicat mixte Cœur du Faucigny proposera un atelier citoyen sur le thème "Concilier se loger et garder des terres pour se nourrir".

Le territoire Cœur du Faucigny se compose de quatre communautés de communes : Arve et Salève (CCAS), Faucigny-Glières (CCFG), Quatre Rivières (CC4R) et Vallée Verte (CCVV), soit en tout trente-quatre communes.

A l'issue de la réunion publique du 24 octobre dernier, un groupe de réflexion, composé d'habitants volontaires et intéressés s'est réuni pour proposer et mettre en œuvre des outils de concertation mieux adaptés au recueil des attentes des habitants. Ce groupe a été baptisé "conseil participatif". Il est informel : son but est de formuler des propositions concrètes aux élus sur les attentes des habitants pour l'aménagement de leur territoire dans les 20 prochaines années. La synthèse sera déposée au registre de concertation ouvert dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot) Cœur du Faucigny.

Les participants ont fait le choix d'organiser un premier atelier citoyen sur le thème "Concilier se loger et garder des terres pour se nourrir" parce que selon eux il est nécessaire d'anticiper au mieux les évolutions de nos modes de vie, d'encourager un développement respectueux de notre cadre de vie.

Participation et informations : contact@coeurdufaucigny.com ou 04 50 35 55 85.



La problématique du logement, de la consommation de l'espace, mais aussi de la préservation de terres agricoles sera au centre du prochain atelier citoyen du syndicat mixte Cœur du Faucigny. Archives photo Le DL

Article du Dauphiné Libéré du 06/02/2020

Au cours des conseils participatifs (été 2020), les citoyens approfondissent les problématiques de mobilité soulevées lors du premier atelier (train, rabattements, vélo, covoiturage, démobilité, organisation territoriale) et structurent les **questions des futures tables rondes**.

Le conseil participatif (22 juillet 2020) confirme la méthodologie de l'atelier et introduit des réflexions de fond sur la mobilité (usages, contraintes territoriales, alternatives à la voiture, plan de mobilité).

À l'automne 2020, plusieurs conseils participatifs sont consacrés à l'écriture de **synthèses citoyennes** destinées au registre de concertation et aux élus. Les discussions portent notamment sur :

- La fidélité des notes aux paroles exprimées ;
- La nécessité d'une synthèse consolidée présentant les apports citoyens ;
- L'importance d'informer les élus via une lettre dédiée ;
- La poursuite de la participation autour du thème des **ressources naturelles et de l'eau**.

À partir de début 2021, les conseils participatifs se structurent autour de **trois groupes thématiques** :

- 1) **Territoire en marchant** : organisation de marches exploratoires pour appréhender le territoire par le paysage, les évolutions urbaines et les enjeux environnementaux.
- 2) **Communication** : rédaction d'articles pour la presse, animation du compte Instagram du SCoT, publications photographiques.
- 3) **Séminaire d'échanges avec les élus** : préparation de rencontres élargies autour du PAS.

Les conseils participatifs du 30 juin, 15 septembre et 13 octobre 2021 documentent cette dynamique : constitution des groupes, élaboration de cahiers des charges pour les marches, propositions de contenus pour les réseaux sociaux, préparation du futur séminaire citoyens-élus.

ATELIER CITOYEN

Organisation d'une déambulation

« Faire redécouvrir le territoire à ceux qui y vivent ».

(Re)découverte en situation de milieux naturels, leur nature et leur rôle dans l'enrichissement de la biodiversité d'un territoire de moyenne montagne, commune de BURDIGNIN

Mercredi 4 mai 2022

À partir de 14 heures



ATELIER CITOYEN

Organisation d'une déambulation

« Faire redécouvrir le territoire à ceux qui y vivent ».

Compréhension des enjeux paysagers et d'urbanisation

Voir le territoire : depuis les ruines du Château de Faucigny et depuis Findrol.

Accompagnement Anne-Lise MONNET du bureau FAR

« Fabriquer, Accompagner, Renouveler le regard »

Mercredi 8 juin 2022

à 14 heures

Faucigny—Ruines du Château

Invitations aux déambulations

3. La contribution citoyenne au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

À la suite de la diffusion du projet de PAS en janvier 2022, les citoyens produisent, lors de la séance du **10 février 2022**, une contribution collective structurée autour de questions adressées aux élus.

Ces questions portent sur :

- La croissance démographique et la maîtrise de l'urbanisation,
- La transition écologique et la volonté politique d'harmonisation des actions,
- La démobilité et l'usage des transports,
- Les effets du marché de l'emploi transfrontalier,
- L'alimentation locale et la politique agricole,
- La qualité de vie et le vivre-ensemble,
- La prise en compte de l'échelle du Grand Genève.

Cette contribution met en évidence plusieurs enseignements.

Les participants soulignent la cohérence générale du projet mais estiment que le pilier dédié au développement économique domine largement les autres dimensions, limitant la portée opérationnelle des ambitions environnementales.

La croissance démographique est perçue comme une donnée imposée, alors que les citoyens expriment un besoin d'en mesurer et d'en maîtriser les effets, notamment en matière de densification, dont les modalités et les seuils acceptables restent insuffisamment définis.

Les échanges révèlent également une attente forte en faveur de la « démobilité », d'alternatives à la voiture individuelle, de la préservation de l'identité des villages et de la mise en place d'une véritable politique alimentaire territoriale.

Les habitants alertent sur les risques liés à la transformation rapide des centralités et demandent une clarification des choix portant sur les infrastructures, la coopération transfrontalière ou encore l'évolution du tourisme.

Cette production citoyenne est présentée aux élus lors du Conseil Syndical du 15 février 2022.

4. Réunions PPA (PADD /PAS)

Deux réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) ont été organisées pour le projet stratégique : le 29 janvier 2020 et le 22 avril 2022.

La première était consacrée à la présentation du PADD (avant ordonnance de modernisation des SCoT). Les éléments débattus ont porté sur :

- L'adoption d'une approche écosystémique du territoire et la présentation des « cellules territoriales »
- La maîtrise de la croissance démographique et la notion de densité acceptable : Les débats ont porté sur l'équilibre entre accueil de population, sobriété foncière et qualité de vie. L'Etat (DDT) et plusieurs partenaires soulignent l'intérêt d'une densité non purement arithmétique, à traduire finement dans le DOO, notamment dans un contexte de PLU communaux et non de PLUi.
- L'évolution de l'organisation économique et des zones d'activités avec l'expression de la volonté affirmée de rompre avec la logique « un espace = une fonction » : rapprochement habitat/emploi, encadrement du commerce de périphérie, requalification et densification des ZAE, réflexion sur leur spécialisation socio-économique et sur le foncier économique (baux, multifonctionnalité) ;
- Les mobilités et articulation avec les territoires voisins (PMGF, INTERSCoT) : plusieurs acteurs (PMGF, SCOT voisins) pointent un manque de lisibilité sur l'articulation avec les démarches métropolitaines (Léman Express, SMAC, TEPOS, Grand Genève).
- La préservation environnementale, agricole et forestière dans une logique de transition avec un consensus fort sur la protection des continuités écologiques, des espaces agricoles stratégiques (plaine et proximité), de la forêt multifonctionnelle et sur l'objectif de trajectoire vers le ZAN. Les chambres consulaires et partenaires demandent des outils opérationnels (cartographies, plan foncier, prise en compte ERC, gestion des terres et déchets du BTP) pour traduire ces orientations dans la mise en œuvre.

La seconde était consacrée à la présentation du PAS. Suite aux évolutions législatives et au renouvellement des exécutifs issus des élections municipales de 2020, le travail sur le projet stratégique a été repris et a conduit à la formalisation d'un PAS (projet d'aménagement stratégique) suite à la parution de l'ordonnance relative à la modernisation des SCOT (17 juin 2020 et décret du 21 mai 2021).

Les échanges ont porté sur :

- L'approche systémique et par « cellules de vie » est globalement saluée pour sa capacité à mieux rendre compte des fonctionnements réels du territoire et à sortir d'une lecture hiérarchisée classique. Les échanges soulignent toutefois la difficulté majeure à venir : assurer la continuité de ce fil conducteur entre le PAS et le DOO, et en faire un véritable outil opérationnel pour les élus et les documents locaux d'urbanisme.
- Le logement apparaît comme un enjeu central et partagé, étroitement lié à la mixité sociale et à l'acceptabilité des formes urbaines. Les élus expriment des inquiétudes sur les effets concrets de la densification sur le cadre de vie. Une étude sur la « densité acceptable » est perçue comme indispensable pour outiller les

collectivités et sécuriser les choix futurs face aux logiques purement économiques du foncier.

- Économie, agriculture et tourisme : Les échanges mettent en évidence la nécessité d'anticiper les transformations des activités économiques, agricoles et touristiques. Il s'agit à la fois de préserver les filières agricoles structurantes, d'ouvrir la voie à de nouvelles formes d'agriculture, et de gérer finement le développement touristique (stations de montagne, hébergements, habitat insolite) afin d'éviter les conflits d'usages et la banalisation des espaces
- Un consensus se dégage sur l'importance de renforcer les continuités écologiques, de préserver les espaces agricoles et naturels et de s'inscrire clairement dans une trajectoire de sobriété foncière, en cohérence avec l'objectif de ZAN. Les échanges rappellent cependant que le SCoT ne peut pas tout : certaines questions relèvent d'autres cadres réglementaires (environnement, énergie), ce qui appelle à une articulation claire des outils et des responsabilités.

Les débats soulignent un manque de lisibilité sur la prise en compte effective des travaux et études portés à l'échelle métropolitaine (PMGF) et avec les territoires voisins. Si les interdépendances sont reconnues, leur traduction reste jugée insuffisamment explicite dans le PAS. Le SCoT est néanmoins réaffirmé comme un outil stratégique propre au Cœur du Faucigny, appelé à coopérer sans se diluer dans des cadres extérieurs.

Les PPA représentées lors de ces réunions sont : les communautés de communes du territoire du SCoT, la Chambre d'Agriculture Savoie Aménagement, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la DDT 74, la Fédération de la pêche de Haute-Savoie, le pôle métropolitain du Genevois français, le syndicat mixte du Salève, le SCoT du Chablais, le SCoT Fier-Aravis, le conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie (Asters-CEN74).

5. Comité syndical

Le PAS a fait l'objet d'un débat au sein du Comité Syndical, le 20 janvier 2022 suivi d'un vote. Tous les présents ou ayant donné un pouvoir (43/59) au comité ont voté pour à l'exception d'une personne.

En amont de ce comité syndical, plusieurs temps d'échanges ont été conduits avec le bureau des maires des communautés de communes en septembre et octobre 2021.

En synthèse, sur le PADD/PAS, le compte-rendu du comité syndical du 20 janvier 2022, dressant le bilan de la participation sur le volet stratégique du SCoT, fait état d'une mobilisation de 400 élus (lors des deux mandatures) au sein des différents travaux, réunions et ateliers menés, une centaine de citoyens au cours des 2 ateliers auxquels s'ajoute 500 réponses au questionnaire.

IV: La concertation institutionnelle et technique autour du DOO (automne 2024 – hiver 2025)

1. Comités syndicaux

L'élaboration du DOO a fait l'objet d'un travail approfondi et collectif entre l'automne 2024 et l'hiver 2025. Cette phase, nécessaire pour la traduction opérationnelle du PAS, s'est appuyée sur une mobilisation continue des élus, des Personnes Publiques Associées (PPA) et des partenaires techniques.

Deux **comités syndicaux réunissant l'ensemble des élus du SCoT** ont permis de débattre de l'avancement du DOO et d'arbitrer les grandes orientations :

- Le 30 octobre 2024, consacré à la restitution des travaux techniques et à la première structuration des prescriptions ;
- Le 15 octobre 2025, dédié à la validation des dernières évolutions apportées au document.

2. Ateliers territoriaux avec les communes

Pour accompagner ces réflexions, trois **ateliers territoriaux sur la cartographie et la traduction spatiale des orientations du DOO** ont été organisés le 27 **novembre 2024**, réunissant l'ensemble des élus autour du travail cartographique.



Atelier territorial pour la CCFG – novembre 2024



Atelier CCAS

3. Comités de pilotage / bureaux

Le pilotage stratégique de la démarche a par ailleurs reposé sur **huit réunions du COPIL SCoT**, réunissant les présidents et vice-présidents du Syndicat Mixte. Ces réunions ont permis d'assurer les arbitrages successifs nécessaires à la stabilisation du DOO.

4. Echanges bilatéraux

Des échanges techniques ciblés ont également été conduits :

- Une réunion avec la **Chambre d'agriculture de Haute-Savoie** le **11 avril 2024**, notamment sur les enjeux agricoles, fonciers et de préservation des ressources ;
- Une réunion de travail avec la **DDT 74** le **30 avril 2025**, consacrée à la compatibilité du DOO avec les réglementations en vigueur.
- D'autres échanges ont eu lieu, organisés par le Syndicat Mixte avec les SCoTs voisins notamment.

5. Réunion des personnes publiques associées

La troisième réunion des Personnes Publiques Associées (PPA), du SCoT, consacrée au DOO s'est tenue le 27 novembre 2025 à Ayze, rassemblant un ensemble élargi d'acteurs institutionnels et socio-professionnels : SCoT du Mont-Blanc, SCoT du Pays Rochois, SCoT du Chablais, SCoT du Bassin annécien, Pôle métropolitain du Genevois français, Communauté de communes du Pays Rochois, le Département de Haute-Savoie, la DDT 74, l'UNICEM, la fédération du BTP 74, la Chambre d'agriculture, un représentant agricole, Mountain Wilderness, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CCI Haute-Savoie. Elle était consacrée à la présentation et aux échanges sur le DOO.

L'État a souligné la cohérence d'ensemble de la trajectoire foncière et des besoins en habitat, tout en exprimant plusieurs attentes : il a demandé que la trajectoire ZAN soit intégrée directement dans le DOO, idéalement déclinée à l'échelle de chaque EPCI, et que les bornages temporels du document soient harmonisés. Il a également sollicité des clarifications sur certains projets d'intérêt national (PENE), notamment la Maison d'Arrêt et le CERN.

Le Département de la Haute-Savoie a, pour sa part, émis des réserves sur les ambitions en matière de logement, jugées trop élevées au regard du contexte local. Le Département a également suggéré de reprendre les formulations concernant les implantations commerciales en restreignant voire interdisant le commerce dans les zones d'activités économiques. Il a également regretté que les équipements structurants portés par le Département ne soient pas suffisamment repris dans le document. Les représentants départementaux ont insisté sur la nécessité de renforcer la partie consacrée à la mobilité, tant interne qu'externe au territoire, et ont exprimé des interrogations concernant l'articulation entre la trajectoire ZAN et le futur projet de loi « Trace », projet de loi visant à une certaine « souplesse » avec des contenus non stabilisés à ce jour et un débat au Parlement qui a été reporté à plusieurs reprises.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a, quant à elle, demandé une clarification concernant la consommation foncière du secteur Bronze. Celle-ci est identifiée dans le DOO comme espace d'intérêt régional mais n'étant pas mentionnée dans le SRADDET, sa création devrait être dès lors, pour la Région, intégrée au compte foncier du SCoT.

Les représentants de la Chambre d'agriculture et du monde agricole ont insisté sur la nécessité de renforcer le caractère prescriptif de certaines

dispositions liées au foncier agricole. Ils ont demandé que l'élevage soit explicitement mentionné dans les prescriptions, ont attiré l'attention sur les changements de destination possibles en zone agricole et ont rappelé l'importance de prendre en compte les règles de réciprocité.

La Chambre de commerce et d'industrie a souligné l'importance de clarifier le rôle et la vocation des zones d'activités économiques, en indiquant qu'elles doivent être prioritairement destinées aux activités productives et artisanales plutôt qu'au commerce.

Les fédérations professionnelles du BTP et de l'extraction (UNICEM, BTP 74) ont quant à elles sollicité une souplesse pour la gestion des déblais et remblais et l'extension/la création de carrières, y compris dans des secteurs sensibles, ce qu'étudiera le Syndicat Mixte sans y être à ce stade totalement favorable.



Réunion PPA – 28 novembre 2025 – Présentation et échanges sur le DOO

D'autres partenaires ont été régulièrement sollicités dans le cadre de la procédure mais n'ont pas été forcément présents aux réunions PPA, notamment parce que certains élus du Syndicat Mixte émargent également dans les instances, comme par exemple le syndicat chargé de la gestion de l'eau.

V: L'information tout au long de la procédure de révision

1. Par le site internet du Syndicat Mixte Cœur du Faucigny

Suite à la prescription d'élaboration du SCoT, le Syndicat Mixte Cœur du Faucigny a créé et alimenté le site internet dédié au syndicat : <https://coeurdufaucigny.com>. Il s'agissait d'une part de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance de la démarche de concertation

engagée, et d'autre part, d'offrir une information adaptée permettant aux moins familiers comme aux plus experts de se sentir concernés et d'avoir la possibilité de s'exprimer tout au long de la procédure de révision.



Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

Compte-tenu de sa position géographique et de l'attractivité économique de la Haute Savoie, le territoire du SCoT Cœur du Faucigny connaît depuis plus de 20 ans un très fort développement et est soumis à de considérables mutations.

Ce territoire, a, en effet, accueilli plus de 20 000 habitants en moins de 20 ans.

Aujourd'hui, le cœur du Faucigny compte 74000 habitants et doit répondre à des enjeux multiples. Confronté à des problématiques tant urbaines que rurales ; il doit répondre aux attentes d'une vallée industrielle de premier plan, maintenir sa ruralité vivante, intégrer la néoruralité, prendre en compte les réalités sociales et générations, proposer des activités touristiques de proximité qualitatives tout en préservant des espaces naturels de première importance.

La valeur de son environnement naturel et ses grands équilibres naturels en font également un territoire très apprécié des habitants. Des relations privilégiées lient nos territoires et leurs habitants. Les enjeux à maîtriser sont ceux de leur quotidien :

- Comment préserver l'identité et la vitalité des villages, aussi bien qu'un développement raccordé pour les centres urbains ?

Le site dédie une partie à la participation en précisant les modalités offertes et proposant un lien vers un formulaire de contact. Fin 2025, aucune contribution n'y était relevée.



Hierarchie des normes

Participer

L'élaboration du SCOT doit constituer un temps fort de la démocratie locale, pour laquelle des modalités ont été précisées par délibération en date du 7 Mars 2018.

Une délibération précise les objectifs poursuivis tandis qu'une seconde fixe les modalités de la concertation.

La concertation aura pour objectifs d'informer, d'offrir l'occasion de participer et de permettre à chacun de s'exprimer.

Ainsi la concertation sera mise en œuvre toute au long de l'élaboration du SCOT, notamment avec les partenaires institutionnels, les associations et les représentants de la société civile. Des réunions publiques vont être organisées, les documents projet seront mis à disposition dans les bureaux du Syndicat et sur le site internet du SCOT Cœur du Faucigny.

Vous informer

Vous trouverez sur ce site de nombreux documents disponibles dans la bibliothèque de documents.

Vous exprimer

Vous pouvez, dès à présent, nous transmettre vos commentaires par mail via le formulaire de contact.

Un registre d'observation est également disponible au siège de chaque communauté de communes. Laissez-nous vos observations tout au long de la procédure.

2. L'information institutionnelle

Trois lettres d'information générale, en format 4 pages, ont été adressées à la population, la première en mai 2023, la seconde en mai 2024 et la 3^{ème} en septembre 2025.

Celle de mai 2023 rappelle le rôle du SCoT, fait un zoom, et sensibilise, sur le Zéro Artificialisation nette.

P.1
Le territoire en chiffres

P.2
Les outils du SCoT
Le point sur les sigles

P.3
Zéro artificialisation nette : nécessité de résultats rapides

P.4
Etat d'avancement du SCoT
Cœur du Faugigny et points d'étape

La Lettre du Schéma de Cohérence Territoriale du Cœur du Faugigny

LA LETTRE DU SCoT

MAI 2023 N°1

LE RAPPEL...

Un schéma de cohérence territoriale (Scot) est un document de planification d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 20 ans à venir). Il constitue un outil de planification juridique.

Politiques nationales
Politiques régionales /
Politiques régionales /
(équilibre) **SCoT** — PLU

COMPOSITION DE NOTRE SCoT

SCoT
Arve et Sâles (2019)
SCoT
Faugigny-Gières (2019)
SCoT
des Trois Vallées (2019)

LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

Le diagnostic dressé dans le cadre du SCoT a permis de mieux connaître et comprendre notre territoire. Zoom sur les résultats de ce diagnostic.

Le territoire Cœur du Faugigny compte 34 communes et 4 communautés de communes. Il accueille plus de 10 000 habitants, avec un taux de croissance annuel de 1,9%. Sur un peu plus de la moitié des habitants est en activité avec soit un emploi dans l'un des 8 500 établissements implantés sur le territoire (70% des actifs) soit un emploi en Suisse.

Un territoire Industriel

L'économie locale est fortement marquée par les polles industrielles de la Vallée de l'Arve et plus marginalement par le tourisme. Les activités de

génier pour : suffisamment de logements partis adaptés aux besoins de la population ; biodiversité, confort du territoire pour des équipements et services de santé, scolaires, commerciaux, culturels et de loisirs ; un territoire agricole pour l'économie pour favoriser un rôle dans la vie quotidienne de nos paysages diversité. Plus de 13 000 emplois sont travaillés par 260 entreprises, collectivités et autres paysages : 10 000 hectares de maniobrable, en commun, à vocation arboricole, viticole ou culturelle.

lution laitière, aux avec leurs compétences de 55% des emplois et urbanisme, la résilience vers cette prospérité, construire un territoire résilient et à forte cadre de vie.

400, Pérols-en-Champsaur, AC, Abondance

Celle de mai 2024 fait un focus sur le DOO en expliquant notamment la distinction entre prescription et recommandation et fait un récapitulatif des dernières évolutions législatives structurantes.

P. 1

La vie institutionnelle du Syndicat

P. 2

Distinguer la prescription de la recommandation

P. 2 et 3

Législations nationales

P. 3 et 4

Etat d'avancement du Cœur du Faugigny et po d'étape

La Lettre du Schéma de Cohérence Territoriale du Cœur du Faugigny

LA LETTRE DU SCOT

Mai 2024

LE RAPPEL...

Un Schéma de cohérence territoriale (Scot) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 20 ans à venir). Il se constitue comme un outil de planification juridique.

LA VIE INSTITUTIONNELLE DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte du Scot Cœur du Faugigny est administré par un Comité Syndical composé de :

- 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour la Communauté de Communes des 4 Rivières
- 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour la Communauté de Commune de la Vallée Verte.
- 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour la Communauté de Commune Arve et Sâles.
- 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour la Communauté de Commune Faugigny Glâres.

De l'année 21
Afin d'organiser
du syndicat
étudiés d'élab
Scot, le Bures
reprises au cc
tandis que le
réunis à trois rej

Les travaux ré
l'écriture de
l'ateliers thé
et foré, dével
et activités,
environnement
vert et bleu.

En parallèle,
document d'ar
commercial et
sont poursuiv

COMPOSITION DE NOTRE SCOT

SCOT Arve Sâles (2009)	SCOT Faugigny-Glâres (2011)	SCOT des 4 Vallées (2017)
------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

SCOT

CŒUR du FAUGIGNY

Les décisions du Comité Syndical
Pour assurer le bon fonctionnement du Comité Syndical - c'est-à-dire à minima 29

Celle de septembre 2025, fait un focus sur le DAACL, la Trame Verte et Bleue et revient sur l'ensemble des groupes de travail réalisé dans le cadre du DOO.

LA LETTRE DU SCoT

Septembre 2025

N°3

Le DAACL

Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) est un document intégré au SCoT qui permet de réguler certaines constructions et implantations commerciales, artisanales, et logistiques commerciales. Il oriente ainsi l'aménagement du territoire concernant le commerce, la logistique associée, et l'artisanat.

du SCoT.

C'est l'article L.141-6 du code de l'urbanisme qui évoque le DAACL :

"Le document d'orientation et ceci comprend un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux en raison de leur importance et susceptibles d'avoir un impact sur l'aménagement du territoire et le commerce de centre-ville en développement durable."

La TVB

La trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire visant à préserver la biodiversité tout en conciliation avec les activités humaines. Elle est définie comme un réseau d'espaces naturels terrestres et aquatiques interconnectés, permettant aux espèces animales et végétales de se déplacer, de s'alimenter, de se reproduire et d'accomplir leur cycle de vie :

- **Trame verte** : Regroupe les espaces naturels terrestres comme les forêts, prairies, haies, bocages, et autres milieux végétalisés. Ces zones permettent la circulation des espèces terrestres.
- **Trame bleue** : Correspond aux milieux aquatiques (rivières, lacs, zones humides) et leurs continuités, nécessaires aux espèces vivant ou transitant par les milieux aquatiques.

Dans ses rapports d'activités annuels, depuis 2018, disponible sur le site internet du Syndicat Mixte (<https://www.coeurdufaucigny.com/dossier-rapports-activites-scot-coeur-du-faucigny>), il est fait état des avancées sur le SCoT.

3. Communication par mail et réseaux sociaux

Le Syndicat Mixte a mobilisé les élus et les techniciens concernés par le SCoT par une communication mail régulière informant de la date des différentes réunions nécessaires à l'élaboration du SCoT et pour l'échange d'informations et de documents pour préparer les réunions de travail.

contact@coeurdufaucigny.com

De: contact@coeurdufaucigny.com
Envoyé: mardi 2 mai 2023 12:55
Objet: scot coeur du faucigny _ atelier _ vers la sobriété foncière
Pièces jointes: ppt_artif_19_avril_23.pdf

Madame, Monsieur,
Suite à l'atelier « Vers la Sobriété foncière » du mercredi 19 avril 2023, je vous prie de trouver en pièce jointe le support de la présentation.
Vous en souhaitant bonne réception.

Un compte Instagram a été créé avec quelques publications mais celui-ci n'a fait l'objet que d'un faible nombre d'abonnés.

4. Registre et expositions

A l'occasion des 4 réunions publiques organisées notamment au niveau du DOO, un registre a été mis à disposition pour chacune. Aucun commentaire n'a été formalisé. Parallèlement, un registre est à disposition au siège du Syndicat Mixte ainsi que dans chaque communauté de communes, sans qu'aucune contribution n'ait été apportée, à ce jour.

Il a été également exposé les 3 cartographies du DOO donnant à voir ainsi aux participant.es la spatialisation des intentions stratégiques et opérationnelles décrites dans le PAS et le DOO.



A l'occasion de l'enquête publique, des supports seront exposés.

Par ailleurs, un dossier avec tous les documents officiels est tenu au SCoT et dans chaque communauté de communes depuis le tout début de la procédure, soit 2018.

Un registre permettant de recueillir les contributions des habitant.es est également mis à disposition, depuis le début de la procédure, au siège des 4 communautés de communes et au siège du Syndicat Mixte. Aucune contribution n'y a été relevé.

5. Communication relayée par les communes et les communautés de communes

Ce sont essentiellement les communautés de communes qui ont relayé l'information sur la procédure dans le cadre de leur magazine d'information, de leur site internet et de leurs réseaux sociaux.

- CCFG - 4 bulletins ont consacré un encart au SCoT :
 - En 2019 : annonce du lancement, et des premières réflexions engagées sur le SCoT
 - En 2021 : présentation des ateliers citoyens
 - En 2022 : annonce des conseils participatifs
 - En 2024 : focus sur le Zéro Artificialisation Nette
- CCAS : les rapports d'activités de la Communauté de communes, accessible au public depuis 2018 consacre systématiquement une partie à la présentation du SCoT et son état d'avancement

- CCVV : l'information s'est faite essentiellement via le site internet de la communauté de commune et les sites internet des communes de Boëge, Burdignin et Saint-André-de-Boëge en relayant notamment les lettres du SCoT et les dates des réunions publiques.
- CC4R : le site internet de la CC4R mentionne le SCoT et permet un renvoi vers les lettres info du SCoT dans la rubrique « Les partenaires».